

**Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
du lundi 17 juillet 2023
à 15 h**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01 Ouverture de la séance
- 10.02 Période de questions du public
- 10.03 Période de questions des membres du conseil
- 10.04 Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 17 juillet 2023, à 15 h

20 – Affaires contractuelles

- 20.01 Approuver la convention entre la Ville de Montréal - Arrondissement d'Anjou et l'organisme Service d'aide communautaire Anjou inc. (SAC Anjou), pour la réalisation du projet « Parcours d'Halloween, édition 2023 », pour l'année 2023, et octroyer une contribution financière de 6 300 \$ à cette fin - Approuver la convention entre la Ville de Montréal - Arrondissement d'Anjou et l'organisme Carrefour Jeunesse-Emploi Anjou/Saint-Justin, pour la réalisation du projet « Éco-Jeunesse Anjou », pour l'année 2023, et octroyer une contribution financière de 11 300 \$ à cette fin, et ce, dans le cadre du programme Prévention Montréal
- 20.02 Approuver la convention modifiée « addenda 02 » entre la Ville de Montréal - Arrondissement d'Anjou et l'organisme Service d'aide communautaire Anjou (SAC Anjou), afin d'assurer la poursuite du projet « Jeux de la rue à Anjou » jusqu'au 22 décembre 2023, dans le cadre du programme de financement Prévention Montréal du Service de la diversité et de l'inclusion sociale - Octroyer une contribution financière additionnelle de 23 193 \$, à cette fin, majorant la dépense totale à 83 193 \$

51 – Nomination / Désignation

- 51.01 Nommer la directrice par intérim de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, à compter du 18 juillet 2023

70 – Autres sujets

- 70.01 Levée de la séance extraordinaire du 17 juillet 2023

**Dossier # : 1239573014**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Anjou , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du programme et du soutien aux organismes
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention entre la Ville de Montréal - Arrondissement d'Anjou et l'organisme Service d'aide communautaire Anjou inc. (SAC Anjou), pour la réalisation du projet « Parcours d'Halloween, édition 2023 », pour l'année 2023, et octroyer une contribution financière de 6 300 \$ à cette fin - Approuver la convention entre la Ville de Montréal - Arrondissement d'Anjou et l'organisme Carrefour Jeunesse-Emploi Anjou/Saint-Justin, pour la réalisation du projet « Éco-Jeunesse Anjou », pour l'année 2023, et octroyer une contribution financière de 11 300 \$ à cette fin, et ce, dans le cadre du programme Prévention Montréal

Il est recommandé :

D'approuver la convention entre la Ville de Montréal - Arrondissement d'Anjou et l'organisme Service d'aide communautaire Anjou inc. (SAC Anjou), pour la réalisation du projet « Parcours d'Halloween, édition 2023 », pour l'année 2023, dans le cadre du programme Prévention Montréal.

D'accorder une contribution de 6 300 \$, à cette fin, selon les modalités et conditions prévues dans la convention.

D'approuver la convention entre la Ville de Montréal - Arrondissement d'Anjou et l'organisme Carrefour Jeunesse-Emploi Anjou/Saint-Justin, pour la réalisation du projet « Éco-Jeunesse Anjou », pour l'année 2023, dans le cadre du programme Prévention Montréal.

D'accorder une contribution de 11 300 \$, à cette fin, selon les modalités et conditions prévues dans la convention.

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Anne CHAMANDY **Le** 2023-07-17 10:24

Signataire :

Anne CHAMANDY

directeur(-trice) - arrondissement (ii)
Anjou , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1239573014**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Anjou , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du programme et du soutien aux organismes
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention entre la Ville de Montréal - Arrondissement d'Anjou et l'organisme Service d'aide communautaire Anjou inc. (SAC Anjou), pour la réalisation du projet « Parcours d'Halloween, édition 2023 », pour l'année 2023, et octroyer une contribution financière de 6 300 \$ à cette fin - Approuver la convention entre la Ville de Montréal - Arrondissement d'Anjou et l'organisme Carrefour Jeunesse-Emploi Anjou/Saint-Justin, pour la réalisation du projet « Éco-Jeunesse Anjou », pour l'année 2023, et octroyer une contribution financière de 11 300 \$ à cette fin, et ce, dans le cadre du programme Prévention Montréal

CONTENU**CONTEXTE**

L'année 2022 voit la fin de cycle de quatre initiatives : Fonds diversité et inclusion en faveur des enfants et des familles vulnérables, Programme d'intervention de milieu pour les jeunes (PIMJ), Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes (PPVJ) et l'Action citoyenne et communautaire en sécurité urbaine (ACCSU).

Le nouveau programme Prévention Montréal vise à offrir des milieux de vie de qualité et sécuritaires dans lesquels les obstacles sont levés et les opportunités sont accessibles aux enfants et aux jeunes de moins de 30 ans ainsi qu'à leur famille en situation de vulnérabilité.

Ce nouveau programme amorce une nouvelle façon d'aborder les enjeux en matière de prévention en sécurité urbaine et de développement du plein potentiel des enfants et des jeunes. Il est doté d'un budget sur trois ans et bénéficie de nouveaux fonds provenant du ministère de la Sécurité publique. Il est constitué de deux axes:

- Axe 1: Développement du plein potentiel de l'enfant et du jeune en situation de vulnérabilité
- Axe 2: Prévention en sécurité urbaine

La première année (2023) de Prévention Montréal est une période de démarrage progressif qui permet aux arrondissements de s'appropriier le contenu du programme et d'ajuster leurs actions en fonction du principe du programme tout en analysant les besoins locaux et des ressources disponibles, et ce, en concertation avec leurs partenaires.

Les projets déjà soutenus dans le cadre des quatre initiatives peuvent être prolongés selon les besoins locaux des arrondissements afin de limiter les bris de service.

Voici les conditions générales pour une prolongation:

- Les projets qui sont prolongés peuvent l'être jusqu'au 31 décembre 2023 au plus tard;
- L'organisme doit continuer de répondre aux critères d'éligibilité;
- La prolongation est pour la poursuite des activités, aucun changement sur la nature du projet n'est admissible;
- Une seule prolongation est permise par projet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE22 2148 du 21 décembre 2022

Approuver le cadre de référence du programme Prévention Montréal 2023-2025, doté d'un budget totalisant 42 446 420 \$ sur trois ans / Approuver la répartition budgétaire entre les 19 arrondissements d'une somme de 26 429 464 \$ attribuée au volet local dudit programme pour les années 2023, 2024, 2025 / Autoriser le virement d'une somme de 19 453 143 \$ pour 2023, 2024 et 2025, à raison de 6 484 381 \$ par année, en provenance du Service de la diversité et de l'inclusion sociale vers les 19 arrondissements (1229703001)

CM21 0441 -19 avril 2021 - Approuver le projet de convention d'aide financière entre la ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) et la Ville de Montréal relativement au versement d'une aide financière à la Ville de 12 000 000\$, pour la période de 2021-2024, pour planifier, mettre en oeuvre et soutenir des projets visant l'intégration des personnes immigrantes.

CE19 0419 du 13 mars 2019

Approuver la répartition budgétaire entre les 19 arrondissements d'une somme de 2 103 062 \$ du budget prévu pour la Politique de l'enfant / Autoriser les virements des montants répartis en provenance du Service de la diversité et de l'inclusion sociale vers les arrondissements respectifs

CM17 0166 du 20 février 2017

Adopter le Plan d'action 2017 de la Politique de l'enfant « Naître, grandir et s'épanouir à Montréal : de l'enfance à l'adolescence »

CA22 12152 - 5 juillet 2022 - Accorder un soutien financier au montant de 11 306 \$ à Carrefour Jeunesse-Emploi Anjou/Saint-Justin, pour la réalisation du projet « Éco-jeunesse Anjou », dans le cadre de l'édition 2022 du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12-30 ans (PIMJ) - Approuver le projet de convention à cet effet

CA22 12154 - 5 juillet 2022 - Accorder un soutien financier de 5 300 \$ au Service d'aide communautaire Anjou Inc. (SAC Anjou) afin de réaliser le projet " Parcourons l'Halloween, Anjou 2022 ", dans le cadre du Fonds Diversité et Inclusion sociale en faveur des enfants et des familles vulnérables - Approuver un projet de convention à cet effet

DESCRIPTION

Nom de l'organisme : Carrefour Jeunesse-Emploi Anjou/Saint-Justin

Titre du projet : Éco-Jeunesse Anjou

Brève description du projet : Le projet Éco-Jeunesse Anjou, en route vers sa transition écologique, a pour objectif de monter une brigade verte composée d'au moins 8 jeunes âgés

de 14 à 17 ans

qui auront pour mission d'encourager la participation citoyenne vers une transition écologique dans leurs habitudes de vie et de consommation.

Soutien financier : 11 300 \$

L'apport de financement complémentaire en provenance d'autres bailleurs de fonds a permis à l'organisme de démarrer la réalisation de leur projet plus tôt.

Note : ce projet était financé en 2022 par le fonds Programme d'Intervention en Milieu jeunesse (PIMJ). Il est prolongé en 2023 grâce au Programme Prévention Montréal - AXE 1 | développement de l'enfant et jeune

Nom de l'organisme : Service d'aide communautaire Anjou Inc. (SAC Anjou)

Nom du projet : Parcourons l'Halloween, Anjou 2023

Brève description du projet : Les familles d'Anjou et leurs enfants, de même que les jeunes de l'école secondaire d'Anjou, des écoles primaires et des services de garde seront invités à bricoler de petites ou grandes décorations pour les exposer à l'extérieur de l'Agora Anjou. Un parcours sera aménagé. Bien sûr, des friandises seront distribuées. Pour encourager les familles à participer, des décorations à assembler seront remises gratuitement aux parents qui le souhaitent. Les organismes communautaires seront invités à assister les familles organisme.

Soutien financier : 6 300 \$

Note : ce projet était financé en 2022 par le Fonds Diversité et Inclusion sociale en faveur des enfants et des familles vulnérables. Il est prolongé en 2023 grâce au Programme Prévention Montréal - AXE 1 | développement de l'enfant et jeune.

JUSTIFICATION

Les projets correspondent aux orientations municipales en matière de jeunesse ainsi qu'aux objectifs de l'axe 1 de Prévention Montréal qui a comme objectif de réduire les inégalités en contribuant au développement global des enfants et des jeunes dans leur environnement. Les projets offrent une opportunité aux enfants et à leurs parents de participer à une animation ludique qui contribue à la vie de quartier et au développement du sentiment d'appartenance. Les projets s'inscrivent dans le cadre de l'Axe 1 de Prévention Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La somme nécessaire à ce dossier, soit 17 600 \$, est prévue au budget 2023 du Service de la diversité et l'inclusion sociale. Conséquemment, il ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale à même les fonds transférés en arrondissement.

Le soutien financier que la Ville a accordé à ce(s) organisme(s) pour les mêmes projets au cours des dernières années se résume comme suit :

Organisme	Projet	Soutien accordé			Soutien recommandé 2023	Soutien recommandé sur le budget global du projet (%)
		2020	2021	2022		
Service d'aide communautaire Anjou Inc. (S.A.C.)	Parcours d'Halloween	0 \$	0 \$	5 300 \$	6 300 \$	84,13 %
Carrefour			0 \$			

Jeunesse- Emploi Anjou/Saint- Justin	Éco- jeunesse Anjou	0 \$	11 306 \$	11 300 \$	49 %
---	---------------------------	------	-----------------	-----------	------

Clé comptable AXE 1 - Développement de l'enfant et jeune :

Clé du SDIS :

2404.0010000.300405.07001.61900.000000.0000.004671.052130.00000.00000

Les fonds pour Anjou de l'Axe 1 ont été versés dans la clé comptable suivante :

300405.02501.54590.000000.0000.004671.052130.00000.00000

Demande d'achat : 783715 et 783717.

MONTREAL 2030

Le présent dossier contribue à réaliser les priorités suivantes :

No. 5 «Tendre vers un avenir zéro déchet, plus durable et propre pour les générations futures, notamment par la réduction à la source et la valorisation des matière résiduelles »
No. 9 « Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le projet Éco-jeunesse offre l'opportunité à un groupe de jeunes âgés de 14 à 17 ans d'acquérir des connaissances sur le développement durable, la transition écologique et de mieux comprendre l'urgence climatique. Des solutions pour lutter contre ces changements leur seront aussi présentées. La tenue de kiosques d'informations auprès des résidents angevins dans les parcs de l'arrondissement et lors d'événements, contribuera à la consolidation de leurs connaissances et permettra de présenter des jeunes impliqués et sensibles à leur milieu et à leur environnement. En cela, le projet permettra l'exercice de la citoyenneté et renforcera leur sentiment d'appartenance pour l'arrondissement d'Anjou. Le projet de Parcours d'Halloween permettra d'offrir à des familles en situation de défavorisation une activité très appréciée par les enfants. L'offre d'activités gratuites auprès des jeunes et leur familles nécessite d'être bonifiée, ce que permet ce projet.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités du protocole de visibilité prévue à l'annexe 2 du projet de convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le projet fera l'objet d'un suivi de la part de l'arrondissement d'Anjou. L'organisme s'engage à remplir sur la plateforme GSS le rapport final à la date prévue à cet effet. Les modalités de versement du soutien financier et de suivi sont précisées à la convention.

Les projet seront terminés en 2023. Les projet feront l'objet d'un suivi de la part de l'arrondissement. Chaque organisme s'engage à remplir sur la plateforme GSS le rapport final à la date prévue à cet effet. Les modalités de versement du soutien financier et de suivi sont précisées à chaque convention.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et au encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Anjou , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens et du greffe
(Caroline RAYMOND)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Yan TREMBLAY, Service de la diversité et de l'inclusion sociale
Lucie HUARD, Anjou

Lecture :

Lucie HUARD, 11 juillet 2023
Yan TREMBLAY, 6 juillet 2023

RESPONSABLE DU DOSSIER

Faravena OLIVIER
agent(e) de developpement en loisirs

Tél : 5144 93-8209
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-07-05

Magdalena MICHALOWSKA
Chef de division Culture et bibliothèques

Tél : 514 493-8262
Télécop. :



Dossier # : 1221166002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Anjou , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du programme et du soutien aux organismes
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet convention modifié et accorder un soutien financier additionnel de 30 000\$ à l'organisme Service d'aide communautaire Anjou (SAC Anjou) afin d'assurer la poursuite du projet « Jeux de la rue à Anjou » jusqu'au 31 juillet 2023 dans le cadre du programme de financement Prévention Montréal du Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Il est recommandé :

D'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal - arrondissement d'Anjou et cet organisme dans le cadre du Fonds Diversité et Inclusion sociale en faveur des enfants et des famille vulnérables, pour l'année 2022.

D'accorder un soutien financier au Service d'aide communautaire Anjou au montant de 30 000 \$, à cette fin, selon les modalités et conditions prévues dans la convention.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Marc DUSSAULT **Le** 2022-05-25 07:46

Signataire :

Marc DUSSAULT

directeur(trice) d'arr. (arr. < 60 000)
Anjou , Bureau du directeur d'arrondissement

**Dossier # : 1221166002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Anjou , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du programme et du soutien aux organismes
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de convention modifié et accorder un soutien financier additionnel de 30 000\$ à l'organisme Service d'aide communautaire Anjou (SAC Anjou) afin d'assurer la poursuite du projet « Jeux de la rue à Anjou » jusqu'au 30 juillet 2023 dans le cadre du programme de financement Prévention Montréal du Service de la diversité et de l'inclusion sociale

ATTENDU QUE le conseil d'arrondissement a octroyé lors de la séance du 7 juin 2022 par la résolution CA22 12111 un soutien financier de 30 000\$ à Service d'aide communautaire Anjou (SAC Anjou), dans le cadre du Fonds Diversité et Inclusion sociale en faveur des enfants et des famille vulnérables, pour l'année 2022;

ATTENDU QUE le nouveau programme Prévention Montréal souhaite agir sur les conditions favorisant des milieux de vie solidaires, inclusifs et sécuritaires;

Il est recommandé :

D'approuver la convention modifiée avec Service d'aide communautaire Anjou (SAC Anjou) pour la poursuite du projet « Jeux de la rue à Anjou » jusqu'au 30 juillet 2023, dans le cadre du programme de financement Prévention Montréal du Service de la diversité et de l'inclusion sociale.

D'accorder un soutien financier additionnel de 30 000\$, à cette fin à Service d'aide communautaire Anjou (SAC Anjou) conformément à la convention modifiée.

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Marc DUSSAULT **Le** 2023-03-27 11:49

Signataire :

Marc DUSSAULT

directeur(trice) d'arr. (arr. < 60 000)
Anjou , Bureau du directeur d'arrondissement

**Dossier # : 1221166002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Anjou , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du programme et du soutien aux organismes
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention modifiée « addenda 02 » entre la Ville de Montréal - Arrondissement d'Anjou et l'organisme Service d'aide communautaire Anjou (SAC Anjou), afin d'assurer la poursuite du projet « Jeux de la rue à Anjou » jusqu'au 22 décembre 2023, dans le cadre du programme de financement Prévention Montréal du Service de la diversité et de l'inclusion sociale - Octroyer une contribution financière additionnelle de 23 193 \$, à cette fin, majorant la dépense totale à 83 193 \$

ATTENDU QUE le conseil d'arrondissement a octroyé, lors de la séance du 7 juin 2022, par la résolution CA22 12111, un soutien financier de 30 000 \$ à l'organisme Service d'aide communautaire Anjou (SAC Anjou), dans le cadre du Fonds Diversité et Inclusion sociale en faveur des enfants et des familles vulnérables, pour l'année 2022;

ATTENDU QUE le conseil a approuvé, lors de la séance du 4 avril 2023, par la résolution CA23 12059, le projet de convention modifié et a accordé un soutien financier additionnel de 30 000 \$ à l'organisme Service d'aide communautaire Anjou (SAC Anjou), afin d'assurer la poursuite du projet « Jeux de la rue à Anjou » jusqu'au 30 juillet 2023;

ATTENDU QUE l'organisme et le Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) souhaitent prolonger le projet « Jeux de la rue à Anjou », dans le cadre du programme Prévention Montréal;

Il est recommandé :

D'approuver la convention modifiée « addenda 2 » entre la Ville de Montréal - Arrondissement d'Anjou et l'organisme Service d'aide communautaire Anjou (SAC Anjou), afin d'assurer la poursuite du projet « Jeux de la rue à Anjou » jusqu'au 22 décembre 2023, dans le cadre du programme de financement Prévention Montréal du Service de la diversité et de l'inclusion sociale.

D'accorder une contribution additionnelle de 23 193 \$, à cette fin, selon les modalités et conditions prévues dans la convention, majorant ainsi la subvention à 83 193 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Anne CHAMANDY **Le** 2023-07-17 08:06

Signataire :

Anne CHAMANDY

directeur(-trice) - arrondissement (ii)
Anjou , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1221166002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Anjou , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du programme et du soutien aux organismes
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet convention modifié et accorder un soutien financier additionnel de 30 000\$ à l'organisme Service d'aide communautaire Anjou (SAC Anjou) afin d'assurer la poursuite du projet « Jeux de la rue à Anjou » jusqu'au 31 juillet 2023 dans le cadre du programme de financement Prévention Montréal du Service de la diversité et de l'inclusion sociale

CONTENU

CONTEXTE

En lançant la Politique de l'enfant, en juin 2016, la Ville de Montréal s'est engagée à offrir un environnement où tous les enfants de 0 à 17 ans peuvent grandir et s'épanouir selon leur plein potentiel. Un ensemble d'initiatives ont été mises en place à l'échelle des quartiers pour mieux répondre aux besoins et aux réalités des enfants et des familles en situation de vulnérabilité ou à risque d'exclusion.

En 2020, la Ville est forcée de constater que la pandémie et les mesures mises en place pour la mitiger ont transformé les milieux de vie et le quotidien des enfants et leur famille. Les enjeux de pauvreté et de discrimination ont été amplifiés. Cette situation inhabituelle est susceptible d'avoir des impacts sur le développement, la participation et le bien-être des enfants et leur famille, en particulier pour les plus vulnérables d'entre eux.

En 2022, dans ce contexte, la Ville réitère son engagement à soutenir le développement du plein potentiel de tous les enfants - indépendamment de leurs origines, identités et conditions - en luttant contre les discriminations, l'exclusion et en renforçant les solidarités. Reconnaisant l'expertise et l'engagement des arrondissements et de leurs organismes partenaires dans la création et le maintien de milieux de vie inclusifs, sécuritaires et stimulants, la Ville accorde une enveloppe budgétaire annuelle de 2,1 M\$, sur 2 ans, aux 19 arrondissements. Ce financement permettra de soutenir la réalisation de projets locaux favorisant le développement du plein potentiel des enfants de 0 à 17 ans et la qualité de vie des familles vivant en situation de vulnérabilité ou à risque d'exclusion.

Les projets financés doivent viser un ou plusieurs des objectifs suivants :

- Favoriser l'accès à une alimentation saine;
- Favoriser l'accès aux activités culturelles, sportives et de loisirs;
- Soutenir l'accès et l'usage des technologies de l'information et de la communication (TIC);
- Favoriser la persévérance scolaire et la réussite éducative;
- Encourager la participation citoyenne, l'engagement social et la transition écologique;

- Lutter contre les différentes formes de discriminations;
- Soutenir et accompagner les parents dans le développement de l'enfant;
- Favoriser la mobilisation et la concertation des acteurs du milieu.

Les principes directeurs suivants doivent guider les actions à poser :

1. L'inclusion de tous les enfants
2. L'écoute des besoins
3. L'accompagnement vers l'autonomie
4. La flexibilité des réponses
5. Le travail en partenariat

L'arrondissement est responsable de coordonner la mise en œuvre des projets sur son territoire.

Cette démarche s'inscrit dans une vision qui place la diversité et l'inclusion sociale au cœur des préoccupations de l'administration pour les prochaines années. La Ville s'assurera, à travers son prochain plan d'action Diversité et Inclusion 2021-2025, que ces dimensions soient prises en compte dans l'ensemble de ses interventions afin de répondre de manière la plus appropriée aux enjeux qui s'y rattachent.

Considérant la popularité du projet Jeux de la Rue à Anjou et son impact positif auprès des jeunes âgés de 12 à 17 ans, la Direction Culture, Sports, Loisirs et Développement social (CSLDS) souhaite renouveler un projet bonifié pour l'année 2022.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE19 0419 du 13 mars 2019 - Approuver la répartition budgétaire entre les 19 arrondissements d'une somme de 2 103 062 \$ du budget prévu pour la Politique de l'enfant / Autoriser les virements des montants répartis en provenance du Service de la diversité et de l'inclusion sociale vers les arrondissements respectifs

CM17 0166 du 20 février 2017 - Adopter le Plan d'action 2017 de la Politique de l'enfant « Naître, grandir et s'épanouir à Montréal : de l'enfance à l'adolescence »

CM16 0785 du 20 juin 2016 - Adopter la Politique de l'enfant « Naître, grandir, s'épanouir à Montréal : de l'enfance à l'adolescence »

CA21 12161 du 6 juillet 2021- Accorder un soutien financier de 16 000 \$ au Service d'aide communautaire Anjou Inc. (SAC Anjou) afin de réaliser le projet «Jeux de la Rue à Anjou» pour l'année 2021, dans le cadre du Fonds Diversité et Inclusion sociale en faveur des enfants et des familles vulnérables - Approuver un projet de convention à cet effet

CA20 12205 du 6 octobre 2020 - Accorder un soutien financier de 10 000 \$ au Service d'aide communautaire Anjou afin de réaliser le projet « Jeux de la rue à Anjou », dans le cadre de la Politique de l'enfant 2020 - Approuver un projet de convention à cet effet

DESCRIPTION

Nom de l'organisme : **Service d'aide communautaire Anjou inc. (S.A.C. Anjou)**

Nom du projet : **Jeux de la rue Anjou**

Brève description du projet : Le projet permettra à des jeunes âgés de 12 à 17 ans issus des communautés culturelles et/ou provenant de milieux défavorisés de prendre part à des entraînements et des compétitions sportives amicales et gratuites et adaptés à leurs besoins et intérêts. Le projet inclut un volet automnal.

Soutien financier : 30 000 \$

L'organisme pourra compter sur le financement du programme Emplois d'été Canada afin de démarrer le projet au cours de l'été, c'est ce qui explique que la date de début de projet est antérieure à l'adoption de ce dossier.

JUSTIFICATION

L'offre d'activités sportives permet d'offrir à des jeunes de l'arrondissement des entraînements et des compétitions sportives accessibles et amicales. De nombreux jeunes ne sont pas inscrits à un club sportif en raison des coûts. Les « Jeux de la rue à Anjou » offrent ainsi une alternative gratuite pour un certain nombre de jeunes et répond à leurs besoins de socialiser. L'animation sportive contribue à prévenir les comportements délinquants et à adopter de saines habitudes de vie.

Suite à l'évaluation du projet « Jeux de la Rue » du Service d'aide communautaire Anjou inc., le comité d'analyse recommande le versement d'une contribution financière au montant de 30 000 \$ pour la réalisation de ce projet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La somme nécessaire à ce dossier, soit 30 000 \$, est prévue au budget 2022 du Service de la diversité et l'inclusion sociale en faveur des enfants et des familles vulnérables.

Conséquemment, il ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de l'arrondissement d'Anjou. Au début de l'année 2022, ce budget a été transféré à l'arrondissement d'Anjou.

Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Le soutien financier que la Ville a accordé à cet organisme pour le même projet au cours des dernières années se résume comme suit :

Organisme	Projet	Soutien accordé			Soutien recommandé 2022	Soutien recommandé sur budget global du projet (%)
		2019	2020	2021		
Service d'aide communautaire Anjou inc.	Jeux de la rue à Anjou	0 \$	10 000 \$	16 000 \$	30 000 \$	58 %

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats en lien avec les priorités du Plan stratégique Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'offre d'activités gratuites auprès des jeunes de 12 à 17 ans nécessite d'être bonifiée. Le projet permettra d'offrir à des jeunes de l'arrondissement d'Anjou âgés entre 12 et 17 ans des opportunités de rassemblements animées par un intervenant jeunesse. À terme, le projet vise à favoriser l'épanouissement et l'autonomie des jeunes ciblés et contrer l'isolement chez certains d'entre eux. Le projet contribue à la prévention de la délinquance.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités du protocole de visibilité prévue à l'annexe 2 du projet de convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le projet se déroulera d'avril à décembre 2022. Le projet fera l'objet d'un suivi de la part de l'arrondissement. L'organisme s'engage à remplir sur la plateforme GSS le rapport final à la

date prévue à cet effet. Les modalités de versement du soutien financier et de suivi sont précisées à la convention.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Anjou , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens et du greffe
(Isabelle I GAGNON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Isabelle I GAGNON, Anjou
Louise-Michel LAURENCE, Service de la diversité et de l'inclusion sociale
Veronica PINZON, Service du développement économique

Lecture :

Louise-Michel LAURENCE, 18 mai 2022
Isabelle I GAGNON, 16 mai 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

André MAISONNEUVE
Agent de développement

Tél : 514 493-8209
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Chantal BRETON
Chef de division

Tél : 514-493-8208
Télécop. :

Le : 2022-05-17

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Claude RHÉAUME
Directeur DCSLDS
Tél : 514 493-8204
Approuvé le : 2022-05-19

IDENTIFICATION **Dossier # :1221166002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Anjou , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du programme et du soutien aux organismes
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de convention modifié et accorder un soutien financier additionnel de 30 000\$ à l'organisme Service d'aide communautaire Anjou (SAC Anjou) afin d'assurer la poursuite du projet « Jeux de la rue à Anjou » jusqu'au 30 juillet 2023 dans le cadre du programme de financement Prévention Montréal du Service de la diversité et de l'inclusion sociale

CONTENU

CONTEXTE

L'année 2022 voit la fin de cycle de quatre initiatives : Fonds diversité et inclusion en faveur des enfants et des familles vulnérables, Programme d'intervention de milieu pour les jeunes (PIMJ), Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes (PPVJ) et l'Action citoyenne et communautaire en sécurité urbaine (ACCSU). Le nouveau programme Prévention Montréal, souhaite agir sur les conditions favorisant des milieux de vie solidaires, inclusifs et sécuritaires. Issu d'une réflexion sur la mise en commun de quatre initiatives municipales, ce programme pluriannuel vise à engager une action structurante afin d'améliorer la qualité de vie et la sécurité des enfants, des jeunes et leur famille.

Ce nouveau programme amorce une nouvelle façon d'aborder les enjeux en matière de prévention en sécurité urbaine et de développement du plein potentiel des enfants et des jeunes. Il sera doté d'un budget sur trois ans et bénéficiera de nouveaux fonds provenant du ministère de la Sécurité publique. Il est constitué de deux axes:

- Axe 1: Développement du plein potentiel de l'enfant et du jeune en situation de vulnérabilité
- Axe 2: Prévention en sécurité urbaine

La première année (2023) de Prévention Montréal est une période de démarrage progressif qui permettra aux arrondissements de s'approprier le contenu du programme et d'ajuster leurs actions en fonction du principe du programme tout en analysant les besoins locaux et des ressources disponibles, et ce, en concertation avec leurs partenaires.

Le projet « Jeu de la rue à Anjou » du SAC Anjou s'inscrit dans l'AXE 1 - Développement de l'enfant et du jeune du programme Prévention Montréal.

Décision(s) antérieure(s)	
----------------------------------	--

CA22 12111 - 7 juin 2022 - Approuver la convention et accorder une contribution financière à Service d'aide communautaire Anjou au montant de 30 000 \$ à cette fin, selon les modalités et conditions prévues dans la convention pour l'année 2022.

Aspect(s) financier(s)	
-------------------------------	--

Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale à même les fonds transférés en arrondissement.

Clé comptable:

Axe 1 - Développement de l'enfant: 300405-02501-54590-000000-0000-004672-052130-00000-00000

Conformité aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs	
---	--

À la suite de vérifications, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Anjou , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens et du greffe (Mélanie RICHARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Chantal BRETON, Anjou
Sophie BOUCHER, Ahuntsic-Cartierville

Lecture :

Sophie BOUCHER, 22 mars 2023
Chantal BRETON, 21 mars 2023

RESPONSABLE DU DOSSIER

André MAISONNEUVE
Agent de dev. en loisirs

514 493-8209

Tél :

Télécop. : 000-0000

IDENTIFICATION **Dossier # :1221166002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Anjou , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du programme et du soutien aux organismes
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention modifiée « addenda 02 » entre la Ville de Montréal - Arrondissement d'Anjou et l'organisme Service d'aide communautaire Anjou (SAC Anjou), afin d'assurer la poursuite du projet « Jeux de la rue à Anjou » jusqu'au 22 décembre 2023, dans le cadre du programme de financement Prévention Montréal du Service de la diversité et de l'inclusion sociale - Octroyer une contribution financière additionnelle de 23 193 \$, à cette fin, majorant la dépense totale à 83 193 \$

CONTENU

CONTEXTE

Le présent addenda a pour objectif de modifier la convention afin de prolonger au 22 décembre 2023 le projet « Jeu de la rue à Anjou » du SAC Anjou et accorder un soutien financier additionnel de 23 193\$ pour ce projet.
 Cette deuxième prolongation permettra à la direction des sports, loisirs et développement social de statuer sur le type de projets qui pourront être financés en 2024-2025.

La somme nécessaire à ce dossier, soit 23 193 \$, est prévue au budget 2023 du Service de la diversité et l'inclusion sociale. Conséquemment, il ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale à même les fonds transférés en arrondissement dans le cadre de l'Axe 1.

La clé de l'Axe 1 en arrondissement est la suivante :
 2404.0010000.300405.07001.61900.000000.0000.004671.052130.00000.00000

Les fonds seront envoyés en 2 versements :

- 1er versement de 20 193 \$ dans les 30 jours de la signature de l'addenda 02
- 2ème versement de 3 000 \$ dans les 30 jours de la remise de la Reddition de compte finale prévue au plus tard le 22 janvier 2024.

Numéro de DA : 783718	
Décision(s) antérieure(s)	

CA23 12059 - 4 avril 2023 - Approuver le projet de convention modifié et accorder un soutien financier additionnel de 30 000 \$ à Service d'aide communautaire Anjou (SAC Anjou) afin d'assurer la poursuite du projet « Jeux de la rue à Anjou » jusqu'au 30 juillet 2023 dans le cadre du programme de financement Prévention Montréal du Service de la diversité et de l'inclusion sociale

CA22 12111 - 7 juin 2022 - Approuver la convention et accorder une contribution financière à Service d'aide communautaire Anjou au montant de 30 000 \$ à cette fin, selon les modalités et conditions prévues dans la convention pour l'année 2022.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Anjou , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens et du greffe
(Caroline RAYMOND)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Alexis OUELLETTE, Anjou
Yan TREMBLAY, Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Faravena OLIVIER
agent(e) de developpement en loisirs

000-0000

Tél :

Télécop. : 000-0000



Dossier # : 1233377003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Anjou , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens et du greffe , Division des ressources humaines et Bam
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nommer la directrice par intérim de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, à compter du 18 juillet 2023

IL EST RECOMMANDÉ:

De nommer Mme Isabelle Girard au poste de directrice par intérim de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, à compter du 18 juillet 2023.

Signé par Anne CHAMANDY **Le** 2023-07-14 08:52

Signataire :

Anne CHAMANDY

directeur(-trice) - arrondissement (ii)
Anjou , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1233377003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Anjou , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens et du greffe , Division des ressources humaines et Bam
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nommer la directrice par intérim de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, à compter du 18 juillet 2023

CONTENU**CONTEXTE**

La directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social étant absente pour une période indéterminée, un processus visant le comblement temporaire de ce poste a été soumis au Service des ressources humaines de la Ville. A la suite du processus, l'arrondissement recommande de nommer madame Isabelle Girard, matricule 718136000, par intérim, celle-ci s'étant démarqué par ses compétences et son expérience.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 12149: Nommer la directrice par intérim de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, à compter du 17 juin 2023.

DESCRIPTION

Nommer Mme Isabelle Girard au poste de directrice par intérim de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, à compter du 18 juillet 2023

JUSTIFICATION

Permettre la continuité des projets en cours et assurer le fonctionnement optimal de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le salaire annuel sera déterminé conformément à la Politique de rémunération des cadres, groupe de traitement FM10.

MONTRÉAL 2030

Sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Sans objet

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Sans objet

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de celui-ci aux politiques, règlements et encadrements administratif.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane DUPRÉ
Cheffe de division ressources humaines et
BAM

Tél : 514-493-8049
Télécop. : 514-493-8009

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-07-14

Jennifer POIRIER
Directrice, direction des services
administratifs, des relations avec les citoyens
et du greffe

Tél : 514-493-8047
Télécop. : 514-493-8009